

Communiqué

21 mai 2019

Synode d'été: adoption du règlement révisé sur la gestion financière

La révision totale du règlement sur la gestion financière de l'ensemble de l'Eglise figurait au menu de la deuxième journée de session du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Le Conseil synodal disposera désormais d'une plus grande marge de manœuvre en matière financière. Par ailleurs, le Synode a pris connaissance du rapport «L'Eglise, employeur responsable de collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap».

Mardi matin, lors de la deuxième journée de sa session d'été, le Synode (parlement des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure) a traité d'un point important, à savoir la révision totale du règlement sur la gestion financière de l'ensemble de l'Eglise. L'actuelle base légale concernant la gestion financière et la comptabilité datait de 1995. Avec la nouvelle loi sur les Eglises nationales et l'introduction du nouveau «modèle comptable harmonisé 2» (MCH2), les Eglises réformées se trouvent confrontées à une situation totalement nouvelle. En résumé, la révision totale donne au Conseil synodal une plus grande marge de manœuvre financière, une direction à laquelle les députées et députés au parlement de l'Eglise ont souscrit compte tenu de l'évolution de l'environnement sociétal. Et, dans le cas où certains points de la révision s'avéreraient inadaptés dans la pratique, certaines corrections pourront toujours intervenir dans le cadre d'une révision partielle. A une large majorité, le Synode a adopté la révision totale du règlement qui entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

L'Eglise, employeur responsable

Le Synode a en outre pris connaissance du rapport du Conseil synodal intitulé «L'Eglise, employeur responsable de collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap». Il s'agissait d'une réponse à un postulat déposé par un ancien député au Synode, le pasteur Frank Buchter. Le rapport propose quatre mesures concrètes destinées à faciliter l'engagement des personnes en situation de handicap dans les

paroisses. Les trois premières mesures ont un but d'information et de sensibilisation. Un modèle de dispositions juridiques à insérer dans les règlements sur le personnel est ainsi proposé tout comme des mesures d'information dans différents médias ou encore la création d'une page d'information sur le site internet Refbejuso. La quatrième mesure prévoit un soutien financier qui pourra être accordé à des paroisses désireuses d'engager des personnes en situation de handicap et qui en feront la demande. Le Synode a décidé de classer le postulat avec satisfaction pour le rapport présenté.

Message de salutation

Président de l'association «Solidarité protestante Berne», le pasteur Alfred Müller a adressé un message de salutation au Synode. En 2018, l'association a fêté ses 175 ans d'existence et a publié à cette occasion une vaste plaquette sur son histoire que l'orateur a présentée tout en retraçant brièvement l'histoire de l'association. Il a rappelé toute l'importance des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure pour le développement de l'association et remercié pour le soutien financier accordé chaque année par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Lors de la deuxième journée de session, le Synode a en outre:

- approuvé le remplacement de l'équipement informatique des services généraux et approuvé à cette fin un crédit d'engagement d'un total de 650'00.- francs.